

A qui de droit

Nax, le 27 mai 2025

Certificat de bonnes mœurs

Madame, Monsieur,

La Conseil municipal, lors de sa séance du 27 mai 2025, a pris la décision de ne plus émettre de certificat de bonnes mœurs. Cette décision est effective de suite.

En effet, il a été constaté la grande difficulté de se porter garant et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et, de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent partiels. Un tel document n'a donc plus de pertinence.

La présente lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux.

En espérant vous avoir utilement renseigné, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

COMMUNE DE MONT-NOBLE

Marc-Antoine Micheloud
Président

Patrick Bruttin
Secrétaire

